

Piétonnisation : un recours en justice prêt à être lancé

Onze associations et dix-sept commerces ayant fait appel au cabinet ADMYS avocats ont demandé, le 12 avril, par courrier au président de la Métropole de Lyon, la communication d'études d'impact et la mise en œuvre d'une expérimentation. Sans nouvelle, ils déposeront un recours à partir du 27 mai.

Depuis l'adoption par le conseil métropolitain le 27 mars dernier du projet d'apaisement de la Presqu'île qui conduit à supprimer toute desserte en bus de l'Hôtel de Ville, piétonniser la rue de la République entre Cordeliers et Comédie et fermer la rue Grenette à la circulation automobile, l'idée de déposer un recours auprès du tribunal administratif de Lyon a fait son chemin auprès des associations d'habitants et commerçants réfractaires au projet.

Dénoncer une dégradation des mobilités et de l'accessibilité en centre-ville

Dès le 8 février dernier, 17 présidents d'associations de Lyon avaient cosigné un courrier destiné à plusieurs élus dont le maire de Lyon et le président de la Métropole pour refuser ce scénario. Et pour dénoncer une dégradation des mobilités et de l'accessibilité en centre-ville, un collectif consti-



« Les décisions ne doivent être prises qu'après connaissance précise des impacts sur les habitants, les commerçants, les personnes qui travaillent en Presqu'île et sur les visiteurs », selon les requérants.

Photo Progrès/Nadine MICHOLIN

tué d'habitants, commerçants et professionnels réactivaient une pétition (1727 signatures à ce jour) et créé un site internet Touche pas à ma Presqu'île.

Si certaines associations qui perçoivent des subventions de la Ville de Lyon ont préféré faire profil bas, d'autres ne renoncent pas. Parmi les 28 requérants auprès du cabinet ADMYS avocats, on trouve cinq comités d'intérêts locaux dont trois de Lyon, des commerces indépendants et même une association qui défend les usagers du transport public. Tous réclament outre les études, une expérimenta-

tion qui est encore possible, explique un membre du CIL « dans la mesure où le C3 fonctionne sans perche et le C13 peut être tout électrique. »

« Créer des croisements de bus doubles qui tournent, constitue une forte dégradation »

Les requérants se sont penchés sur le report des bus de l'Hôtel de Ville qu'ils trouvent absurde : « Créer des croisements de bus doubles qui tournent constitue une forte dégradation. C'est beaucoup plus complexe que la situation actuelle car les flux de bus ne sont pas sécants et se croisent simplement dans des zones sans voiture ! Pont Maréchal Juin, tous les flux de bus sont sécants et la moitié, dont la majorité de bus doubles, tournent pour emprunter la rue Grenette. S'il y a actuellement 1 400 bus par jour dans le secteur Hôtel de Ville, il y en aura de l'ordre d'un millier qui se croiseront à cet endroit dont 500 qui tournent. De plus, le bus 27 sortira

de la rue Grenette pour emprunter le quai Saint-Antoine vers le Sud. Il ne desservira plus Bellecour et ira directement à Saint-Jean ».

En attente d'une réponse

Dans un communiqué publié ce mercredi 3 mai, les requérants rappellent que ce projet engage l'ensemble de l'agglomération. « Il est très important que les décisions ne soient prises qu'après connaissance précise des impacts sur les habitants, les commerçants, les personnes qui travaillent en Presqu'île et sur les visiteurs. Le courrier a été adressé le 12 avril 2023 et n'a fait l'objet, à ce jour, d'aucun accusé de réception. L'ensemble des associations et signataires du courrier attendent une réponse circonstanciée dans les meilleurs délais ». À défaut, le recours sera déposé et la procédure peut prendre entre six mois et un an.

Contactée, la Métropole confirme que le courrier a bien été réceptionné et qu'il est en cours d'instruction.

Nadine MICHOLIN

“ Il est très important que les décisions ne soient prises qu'après connaissance précise des impacts sur les habitants, les commerçants, les personnes qui travaillent en Presqu'île et sur les visiteurs ”

Les requérants